



## Assistance Protection Juridique

### Objet

- En cas de litige dans le cadre de votre vie privée et professionnelle, organisez la défense de vos droits

### Garanties

#### ASSISTANCE INFORMATION JURIDIQUE VIE PRIVÉE ET PROFESSIONNELLE

**Pour toute question dans le cadre de sa vie privée et professionnelle, le bénéficiaire peut contacter par téléphone le service juridique de GARANTIE ASSISTANCE de 9h00 à 18h00 du lundi au vendredi (hors jours fériés).**

Les juristes du service « information juridique » de GARANTIE ASSISTANCE sont à sa disposition par téléphone pour lui apporter toutes informations juridiques et pratiques sur ses droits ou démarches.